

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES



Janvier 2026

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Soutenir les propriétaires de petites entreprises

Enjeu 1 : Réforme de la fiscalité

- Plusieurs nouvelles règles fiscales affectant les petites entreprises ont été mises en œuvre ou proposées ces dernières années.
- Prises individuellement, certaines de ces règles ont profité aux entreprises. Mais collectivement, elles ont accru la complexité de la planification des entreprises et les coûts de mise en conformité. Elles ont aussi découragé la création et le développement de petites entreprises au Canada.
- Un examen par des experts du système d'imposition des sociétés avait été promis lors de la campagne électorale fédérale de 2025.

Recommandation :

- **Entamer rapidement la révision promise du système d'imposition des sociétés, en mettant notamment l'accent sur l'imposition des petites entreprises.**

Améliorer le système de retraite du Canada

Enjeux: REER et FERR

- Les forces mondiales et nationales remettent de plus en plus en question la capacité des Canadiens de tous âges à assurer leur retraite.
- Les plus jeunes éprouvent des difficultés à épargner suffisamment dans leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en raison de demandes financières concurrentes au début de leur vie active.
- De même, certains aînés risquent d'épuiser leurs économies parce que les règles fiscales les obligent à retirer de l'argent de leur fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) avant l'âge de 71 ans, même s'ils n'en ont pas besoin financièrement.
- CALU estime que tous les Canadiens devraient disposer d'un revenu de retraite suffisant tout au long de leur vie.

Recommandations :

- **Modifier les règles relatives aux REER pour permettre l'indexation des droits de cotisation inutilisés et autoriser les cotisations après l'âge de 71 ans.**
- **Modifier les règles relatives aux FERR en augmentant l'âge de conversion à 75 ans ; en réduisant la formule pour permettre une plus grande mise à l'abri de l'impôt des fonds ; et en permettant aux détenteurs de FERR d'exclure jusqu'à 180 000 \$ (indexés) de l'application de la formule de paiement minimum jusqu'à ce que le particulier atteigne 85 ans. Il faudrait aussi améliorer la transparence des facteurs déterminant la formule de paiement minimum et établir un processus de révision régulière pour s'assurer qu'elle continue à répondre aux besoins des retraités les plus âgés.**

Renforcer le système de soins de santé

Enjeux: Soins dentaires et assurance-médicaments

- CALU soutient l'intention générale du gouvernement fédéral d'aider les personnes qui ont besoin de soins dentaires ou de médicaments sur ordonnance, mais qui n'en ont pas les moyens, grâce à deux initiatives : le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) et régime national d'assurance-médicaments.
- La plupart des Canadiens ont déjà accès aux soins dentaires et de médicaments sur ordonnance par le biais des régimes d'assurance sur le lieu de travail et sont très bien servis par ces derniers.
- Le RCSD, auquel des millions de Canadiens en âge de travailler (18-64 ans) sont désormais éligibles, pourrait involontairement inciter les entreprises – en particulier les petites entreprises – à abandonner leurs plans existants en faveur du plan fédéral et, par conséquent, augmenter les coûts pour le trésor public.
- Bien que l'assurance-médicaments n'en soit qu'à ses débuts et qu'il y ait encore beaucoup d'incertitudes, son développement futur devrait permettre de combler le déficit de couverture pour ceux qui en ont besoin, tout en limitant l'éligibilité aux personnes déjà couvertes par des régimes privés.

Recommandations :

- **Introduire un crédit d'impôt remboursable temporaire de 35 % à l'égard du coût des programmes de soins dentaires pour les employés des petites entreprises, dont l'efficacité sera réexaminée après trois ans.**
- **Faire progresser l'assurance-médicaments en suivant la même approche générale que le RCSD, c'est-à-dire en aidant les personnes qui n'ont pas de couverture pour les médicaments sur ordonnance tout en laissant intacts les régimes d'avantages sociaux sur le lieu de travail.**

Plus d'information

 calu@calu.com  www.calu.com

 [linkedin.com/company/calucanada](https://www.linkedin.com/company/calucanada)  [@calucanada](https://twitter.com/calucanada)

